

Suite au courrier que nous avons adressé à Jean-Michel BLANQUER le 29 janvier 2018, l'association PAGESTEC a été invitée à rencontrer Mme Isabelle BOURHIS, Conseillère sociale, partenariats et vie scolaire au Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale au Ministère de l'Éducation Nationale, le jeudi 12 avril 2018 à 11h00. Étaient présents Charles FREOU, président, Xavier HERBAUX, secrétaire et Julien SAVY, membre du bureau.

Notre délégation a été reçue par Mme Barbara MARTIN, cheffe du Bureau des Collèges à la DGESCO. Après s'être présentée, Mme MARTIN a excusé Mme BOURHIS et M. Bertrand CAVAYÉ, Adjoint au chef du bureau des contenus d'enseignement à la DGESCO, tous deux en réunion ailleurs.

Mme MARTIN, en tant qu'ancienne Principale de collège, est consciente de la place de la Technologie, du rôle des professeurs au sein du collège et des difficultés rencontrées par notre discipline. Elle tenait toutefois à nous rencontrer afin d'éclaircir certains points et d'envisager certaines évolutions de nos fonctions.

Notre première demande a concerné l'avenir de notre matière. Mme MARTIN nous a certifié que la discipline Technologie au collège n'était pas menacée, que les projets actuels concernaient le lycée et l'école maternelle. Seules les Arts plastiques et l'Éducation musicale pourraient être impactées par un projet de valorisation des arts et de la culture.

Conformément à notre courrier à JM BLANQUER, notre intervention s'articulait autour de trois axes :

- L'importance de l'enseignement de la Technologie au collège
- Les difficultés rencontrées par les professeurs de Technologie
- Nos requêtes pour améliorer nos conditions de travail.

1. L'importance de l'enseignement de la Technologie au collège

Comme nous, Mme MARTIN est consciente que le collège est le dernier lieu de passage obligé de TOUS les enfants, dans une catégorie d'âge où leur conscience citoyenne commence à émerger. C'est donc le lieu privilégié pour former des citoyens éclairés et des consommateurs avertis.

Dans le cadre du projet personnel, l'enseignement de la Technologie au collège doit faire découvrir - et aimer - l'enseignement technique dans sa globalité et non se résumer, comme c'est le cas depuis 2008, en une prépa-STI2D, la STI2D n'attirant au final qu'environ 5 % des jeunes d'une catégorie d'âge. Moins de 30 % de filles intègrent les écoles d'ingénieurs, alors que toutes ont suivi les cours de Technologie au collège. D'après nous, la Technologie au collège doit s'adresser à tous les élèves et les aider à choisir une poursuite d'études optimale selon leurs capacités, cycle court (Bac professionnel / BTS) ou long (Bac général ou technologique / DUT / Université / École d'ingénieur / Grandes écoles). Mme MARTIN approuve notre point de vue.

2. Les difficultés rencontrées par les professeurs de Technologie

Nous avons évoqué les deux dernières refontes du collège, en 2008 et 2016, qui nous ont fait subir des changements de programmes et de méthodes d'enseignement conséquents sur les 4 niveaux en même temps, quasiment sans accompagnement en formation et

dotation, du moins au départ, refontes qui ont été particulièrement déstabilisantes pour beaucoup d'entre nous, surtout en 2008. Nous avons signalé les disparités de formation selon les académies et les différences de niveau d'équipement pédagogique laissé au bon vouloir des Conseils Départementaux, puisqu'aucune consigne ministérielle n'a suivi la mise en place des programmes, ce qui engendre des inégalités géographiques. Mme MARTIN en est consciente, mais ne peut nous en donner les causes, n'étant pas membre de la DGESCO à l'époque. Elle signalera le problème à la DGESCO, sans nous promettre de retombées.

Nous avons également évoqué le cas de collègues ayant acheté avec leurs propres deniers du matériel pédagogique pour pouvoir appliquer quelques points des programmes.

Nous avons ensuite évoqué la dégradation de nos conditions de travail :

- Suppression dans les textes des groupes allégés en 6^e, laissés au bon vouloir des chefs d'établissement sur la dotation libre de 3 heures hebdomadaires par division, où la Technologie se retrouve en concurrence avec les langues étrangères, les langues anciennes ou régionales, les sciences physiques et la SVT, et les autres disciplines dans le cadre des remédiations ou des co-animations. Mme MARTIN reconnaît que les matières expérimentales ont peu de crédit quand elles sont enseignées en classe de 25 à 30 élèves, voire plus.
- Diminution de 1/7^e de l'horaire global des 4 niveaux suite à la réforme de 2016 (1 h par classe pour groupes allégés en 6^e et 1/2 h en 3^e) qui, outre les difficultés à boucler les programmes qui, eux, n'ont pas diminué, a entraîné des suppressions de postes et augmenté artificiellement les barres d'entrée dans certaines académies, condamnant des collègues à ne plus pouvoir quitter la région parisienne pour rejoindre leur académie d'origine et leur conjoint. Mme MARTIN a découvert cette explosion des barres d'entrée (jusque 1 300 points !).
- Augmentation du nombre de compléments de service donnés en Technologie, obligeant les collègues à intervenir sur 2 voire 3 établissements pour boucler leur VS. Mme MARTIN est consciente que cela impose un surcroît de travail à cause des disparités d'équipement des établissements. Afin d'éviter ces CSD à l'extérieur, des collègues acceptent de prendre en charge des heures de Sciences physiques ou de SVT dans le cadre de l'EIST ou non. Là aussi, surcroît de travail. Mme MARTIN envisage alors une solution qui consisterait en une décharge de quelques heures hebdomadaires pour assurer la gestion et la maintenance du réseau informatique du collège, arguant que bien souvent cette mission est déjà prise en charge par un professeur de Technologie rémunéré pour cela de façon arbitraire suivant les établissements. Elle nous demande si, d'après nous, cette solution serait envisageable. Nous répondons que si cela peut éviter des CSD souvent mal vécus, mais que cette solution est négociée et non imposée, pourquoi pas.
- Importance du recours aux contractuels dans notre discipline (10 % des équivalents temps plein), à mettre en parallèle avec le nombre de postes de Technologie vacants. Même si de nombreux contractuels font l'effort de s'adapter, ils arrivent souvent sans bagage pédagogique et didactique et pour beaucoup avec des illusions très vite déçues, ce qui entraîne des démissions. Mme MARTIN nous interroge sur cette apparente désaffection pour l'enseignement de la Technologie au collège. Nous évoquons plusieurs facteurs : la disparition du CAPET spécifique Technologie intégré dans le CAPET S2I offrant la possibilité de choisir entre collège et lycée, le lycée étant plus attrayant parce que mieux doté et accueillant des élèves « triés », donc plus motivés ; l'absence de corps inspectoral spécifique, la plupart des IPR et IGEN privilégiant de fait l'enseignement au lycée ; le bas niveau de salaire, notamment en début de carrière, qui fait qu'avec un bac+4 ou 5 dans le domaine industriel ou même tertiaire, les jeunes diplômés préfèrent se tourner vers le secteur privé, plus lucratif ; la

lassitude de nombreux contractuels ayant fait l'effort de se maintenir plusieurs années et à qui on refuse la titularisation ; les collègues de l'ex-STI nommés en collège après suppression de leur poste suite à la réforme du lycée de 2010 qui, au vu des conditions de travail en Technologie collège par rapport au lycée, ont préféré demander leur reconversion en mathématiques.

- Une certaine forme de stress introduite par l'apparition d'une épreuve de Technologie au Diplôme national du Brevet. Encore une fois, les disparités de formation des professeurs, des équipements des laboratoires, les progressions pédagogiques spirales et curriculaires et l'absence de lettre de cadrage de cette épreuve font que nous ne savons pas comment préparer au mieux nos élèves. Mme MARTIN nous demande si nous verrions d'un mauvais œil le retrait de la Technologie du DNB. Elle s'accorde avec nous sur le fait qu'une épreuve de Technologie, comme de science expérimentale, de type « papier - crayon » n'a pas grande valeur (quel intérêt pédagogique de compléter un programme Scratch sur une feuille, qui plus est en noir et blanc ?) et que ce n'est pas de cette manière que notre discipline doit trouver sa reconnaissance aux yeux des élèves et de leurs parents.

Enfin, nous avons évoqué l'enquête réalisée par la MGEN en 2011 qui mettait en évidence la profonde lassitude professionnelle de deux catégories d'enseignants : les directeurs d'école et les professeurs de Technologie au collège. Pour preuve, les cas extrêmes de deux collègues ayant choisi de mettre fin à leurs jours sur leur lieu de travail en décembre 2017 (Collège La Boétie de Sarlat, tentative échouée) et février 2018 (Collège Maupassant de Limoges, tentative malheureusement réussie). Mme MARTIN nous promet d'évoquer ce mal-être en haut lieu.

3. Nos requêtes pour améliorer nos conditions de travail

Nous demandons que nos programmes soient revus légèrement (afin de ne pas introduire une nouvelle charge importante de travail), de sorte à y réintroduire :

- une sensibilisation au monde économique (découverte du monde de l'entreprise, notions de coûts de revient, de prix de vente, etc)
- des productions manuelles. La dérive vers la production automatisée (machine à commande numérique, imprimante 3D) est frustrante pour une partie de nos élèves, notamment les plus en difficulté. A travers des productions concrètes, tous les élèves acquerront, individuellement ou en équipe, une culture technique, aussi indispensable pour leur vie de futurs citoyens que de savoir lire, écrire et compter, maîtriser une langue étrangère, pratiquer un sport ou une activité artistique. La confrontation encadrée avec la matière, les outils et les machines leur permettra d'être conscients de la nécessité de respecter des règles de sécurité. De plus en plus d'élèves ne savent pas se servir d'un simple tournevis, encore moins d'une perceuse à main ou d'une scie sauteuse. Certains sont incapables de réaliser les travaux de maintenance simples du quotidien comme changer une ampoule. Cela peut être préjudiciable pour une poursuite d'étude dans les formations industrielles. L'interdiction d'utiliser les machines tournantes sous prétexte du danger qu'elles représenteraient nous semble fallacieuse. La maîtrise (encadrée) du danger et le respect des règles de sécurité lors de l'utilisation de matériel aux normes en vigueur est formateur ;
- un apprentissage des outils informatiques de base que sont les suites bureautiques dès la classe de 6^e afin que chaque élève ait les mêmes bases dans ce domaine.

D'autre part, nous avons réitéré les demandes :

- d'une heure de décharge statutaire, comme celle dont bénéficient nos collègues de Sciences physiques et de SVT. Nous estimons avoir autant de tâches de préparation,

rangement, maintenance qu'eux. Mme MARTIN approuvent, mais cette décision n'est pas de son ressort ;

- de groupes allégés pour faciliter les séances de manipulation.
- d'un plan de formation continue technique conséquent, compte-tenu des évolutions rapides de la technologie ;
- d'un plan d'équipement national en adéquation avec nos programmes. Ce plan ne pourrait-il pas s'inscrire dans le « fonds pour l'innovation » de 10 milliards annoncé par l'État en janvier 2018 ? D'autre part, nous demandons à ce que la mise au point des futurs programmes intègre les moyens et formation nécessaires à leur mise en œuvre (nous avons déjà formulé cette demande face au Conseil Supérieur des Programmes en 2015).

Mme MARTIN a soulevé le problème du B2i qui a disparu, « dilué » dans le Socle commun des compétences, au point que personne ne sait qui doit prendre en charge l'évaluation des compétences informatiques, parce que tout le monde est censé le faire. Elle nous annonce que la DGESCO réfléchit à l'utilisation d'un nouvel outil qui servirait à jauger les compétences des jeunes Français et pourrait déboucher à une certification attestant du niveau de l'élève tout au long de sa scolarité et servir de lien vers le supérieur, voire le monde du travail, comme cela se fait dans de nombreux pays. Pour le moment, l'outil qui a attiré l'attention de la DGESCO est PIX, mais de nombreux points sont encore à définir, à commencer par le contenu (PIX a été mis au point par une start up. Il convient de le remanier façon Éducation nationale). Elle nous demande s'il serait envisageable d'en confier la gestion au collègue aux professeurs de Technologie. Nous avons répondu que cela dépendrait des conditions : pas de surcharge de travail, un cadrage strict et une reconnaissance de la mission. Nous avons été échaudés par l'expérience du B2i qui, une fois mis en place par les professeurs de Technologie dans la plupart des collèges, leur a été retiré pour impliquer toutes les disciplines, on a vu le résultat, et par la mission de « référent TICE » qui nous est souvent confiée, qui peut vite devenir chronophage et qui est rémunérée par des IMP, donc mal....

Mme MARTIN a pris de nombreuses notes durant cet entretien courtois et enrichissant. Elle s'est montrée à l'écoute, a partagé nombre de nos points de vue. Elle nous a promis de remonter les informations et nos demandes à la DGESCO et de nous recontacter au besoin pour de simples compléments d'information ou pour un travail collaboratif sur l'avenir de notre discipline. Elle nous a laissé sa carte de visite en nous disant de ne pas hésiter à la contacter en cas de besoin.

Nous avons pris congé vers 12h20.